Déclaration liminaire de la CGT Educ'action du Var
lors de la F3SCT départementale du 01er juillet 2025

Comme la CGT l'a déjà évoqué par le passé, en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail l'employeur a l'obligation de « Combattre les risques à la source « Pourtant c'est tout le contraire de ce que fait notre ministère, qui est bien souvent à la source du risque, notamment par des réformes comme celle du Choc des Savoirs. Cette dernière a remis en cause les organisations existantes. Et à la place, des alignements, une logique de tri et une surveillance hiérarchique accrue sont instaurés. Dans ce contexte, les risques psychosociaux augmentent de manière considérable. D'autant plus que le ministère s'acharne à poursuivre coûte que coûte cette réforme défaillante contre l'avis des experts — rappelons que le dernier rapport de l'Inspection générale paru en mai est particulièrement accablant pour ces groupes, dénonçant « un système inefficace pour les élèves et dangereux pour les plus en difficultés » et contre l'avis des enseignants dont beaucoup sont en grève aujourd'hui pour la correction du DNB à l'appel de la CGT Educ'Action de l'Académie de Nice. Des rassemblements étaient organisés ce matin devant les centres de correction, comme par exemple devant le collège Ravel à Toulon mais aussi en ce moment même devant cette DSDEN . Pour la CGT Éduc'action, la seule solution, est l'abrogation immédiate des groupes de niveau et plus largement des mesures du « Choc des savoirs ».

Températures dans les établissements scolaires :

Un nouvel épisode de "responsables mais pas coupables" ?

Qui peut encore prétendre qu'il est normal de laisser des élèves et les personnels dans des salles de classe et des établissements surchauffés dès la mi-juin, parfois même avant ?

À part les climatosceptiques, chacun sait que les températures deviennent problématiques dans la quasi-totalité des établissements scolaires, ici dans le sud, où l'été commence tôt et peut être accablant.

C'est ce qu'endurent encore cette année des dizaines de milliers d'élèves et de personnels ; une vague de chaleur caniculaire touche l'ensemble du territoire, aggravant la situation.

Enfants, enseignants, personnels, parents… tous relèvent les mêmes difficultés liées aux conditions de travail dégradées par la chaleur.

Et pourtant, rien n'a été fait. Encore une fois.

Dans les établissements, on nous répond avec fatalisme qu'il faut "s'accommoder"…

Mais dans les bureaux du rectorat ou des collectivités, la climatisation fonctionne très bien. Est-ce une épreuve initiatique que l'Éducation nationale et les collectivités territoriales imposent aux

élèves ? Veut-on faire passer l'idée qu'apprendre devrait forcément être synonyme de souffrance ?

La CGT Éduc'action dénonce une violence physique et psychologique.

Les salles de classe accueillent jusqu'à 30, 35 ou 36 élèves, générant naturellement de la chaleur.

Il est parfois impossible d'ouvrir les fenêtres : dehors, il fait aussi chaud que dedans, et aucune ventilation efficace n'est prévue.

Les salles deviennent des fours.

Ce n'est pas une fatalité, c'est un choix politique.

L'Éducation nationale ne peut plus se contenter de dire : "Ce n'est pas nous, ce sont les mairies, le conseil départemental ou le conseil régional".

Les collectivités territoriales ne peuvent plus se cacher derrière "On n'a pas les moyens".

Ce sont plus de 176 000 élèves qui subissent cette situation.

La CGT Éduc'action demande :

- **une rencontre urgente avec les plus hautes autorités du rectorat**,
- un recensement précis des établissements touchés par des températures extrêmes (été comme hiver),
- la mise en œuvre d'un plan de régulation thermique, école par école, collège par collège, lycée par lycée,
- la création d'un groupe de travail réunissant syndicats, fédérations de parents d'élèves, rectorat, DSDEN, conseil départemental (pour les collèges), conseil régional (pour les lycées), mairies (pour les écoles) afin de programmer les aménagements rapides aux travaux structurels plus lourds.

Enfin, nous appelons les enseignants à signaler les cas problématiques via les RSSCT*(papier ou numérique ; *Obligatoire dans chaque établissement*) ou les fiches SST** de suivi mises à disposition par l'EN.

Les constats doivent porter sur les épisodes de forte chaleur (juin, juillet, septembre) comme de froid excessif en hiver.

Les tensions avec les parents d'élèves notamment se multiplient.

La récurrence des fiches décrivant, des pressions, des tensions, voire des « agressions » provoqué par des parents.

Cette tension, sans doute lié à l'ambiance de la société, n'est pas acceptable.

Nous demandons donc à l'employeur qu'est l'EN de s'employer à prévenir ces événements. Et bien sûr en réagissant immédiatement et fortement lorsque ne serait-ce que des prémisses de ces situations émergent.

Concernant l'ordre du jour de cette instance, nous retrouvons les thématiques habituelles. Tout d'abord le scandale de l'amiante dans les établissements scolaires avec le compte rendu de la visite de l'école Victor Hugo de la Seyne-sur-Mer. La CGT le réaffirme haut et fort, non les personnels de l'éducation nationale ne disposent pas du Totem d'Immunité en matière d'amiante. Nous réitérons donc nos revendications à savoir la mise à disposition des documents prévus par la loi aux usagers, aux personnels et aux organisations syndicales. Notamment la présence, sans délai, dans chaque site d'un DTA à jour, muni de sa fiche récapitulative, et le respect du cadre réglementaire pour tous travaux, avec le repérage systématique avant travaux, y compris pour les travaux de maintenance. De plus la CGT exige le suivi médical pour l'ensemble des personnels exposé-e-s, et l'établissement immédiat de fiches d'exposition pour toutes les personnes concernées.

Concernant la question des GT et en particulier celui sur les fiches SST, dans l'optique d'élaborer des préconisations relevant de la prévention primaire, la CGT réitère sa demande que l'étude des fiches SST puisse être réalisée en ayant systématiquement les informations relatives au nombre d'élèves par classe et à l'existence d'un accompagnement ou pas des élèves. De même lors du dernier GT tenu début juin, la CGT a demandé une meilleure prise en compte du degré de satisfaction des collègues qui ont rédigé une fiche SST par rapport aux réponses qui ont pu leur être apportées, sous la forme par exemple d'une enquête ou d'un questionnaire de suivi à l'issue de la clôture de la fiche. La CGT demande également que soient traités de façon structurelle les changements d'organisation qui peuvent entrainer des dysfonctionnements et des difficultés pour les agents comme par exemple la mise en œuvre de nouveaux programmes informatiques du type Op@le ou de nouvelles consignes de sécurité…

Plus généralement, comme il semble de plus en plus que la numérisation du RSST est imminente, dans la mesure où une présentation de l'application PGR (Prévention et Gestion des Risques) est prévue le 10 juillet prochain. La CGT demande que le dispositif des fiches SST puisse perdurer dans le cadre de cette application et qu'il soit étendu aux établissements du 2nd degré. De même dans une optique de prévention primaire, nous

demandons que des GT réguliers puissent permettre de faire un bilan régulier des observations inscrites dans les RSST des établissements afin d'en faire ressortir les récurrences.

Concernant la prévention, nous réitérons pour la troisième fois notre demande d'information relative au montant global du budget qui est attribué au Plan annuel de prévention pour le Var ainsi que la répartition de ce budget pour chacune des actions qui composent ce programme de prévention.

Enfin, la CGT continue de demander l'abandon du passage de 100% à 90% de prise en charge des arrêts de travail qui est effectif depuis le 1er mars. Mais nous dénonçons également les conditions de mise en œuvre de ce dispositif dans l'Éducation nationale qui au départ devaient conduire à une régularisation financière sur les payes du mois de juillet, sans tenir compte des risques financiers et socios pour les agents concernés. Risques qui vont être aggravés par le décalage de cette échéance à une date encore inconnue et pour des sommes encore plus considérables !